

1 – Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») s'appliquent à toute vente sur le site internet **www.cloprotech.fr** (ci-après le « **Site** ») de la société **CLOPROTECH, filiale du Groupe ESPACS** située CLOPRO TECH, 1180 B CHEMIN DU QUINTIN 13300 SALON DE PROVENCE, Société à responsabilité limitée, enregistrée sous le n° RCS 81523195600013.

1.2 Les CGV constituent, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, le socle de la relation commerciale entre les parties.

1.3 Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le groupe ESPACS fournit ses produits (notamment équipements de clôture et portails, système d'anti-intrusion, alarme, vidéo surveillance, contrôle d'accès, motorisation etc.) et les prestations de services y étant associés (ci-après les « **Produits** ») à ses acheteurs professionnels y inclus les collectivités publiques (ci-après les « **Clients** ») à distance, via son Site. Pour les besoins des présentes, on entend par le groupe ESPACS toutes les personnes morales contrôlées par la société holding REB Finances.

1.4 Tous les Produits sont répertoriés sur le Site. Le Site est accessible par le Client 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, toute l'année sauf en cas d'opérations de maintenance.

1.5 En cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions générales d'achat du Client, les parties conviennent que les CGV primeront dans leur intégralité.

1.6 Les spécifications mentionnées sur les catalogues, brochures, imprimés commerciaux, documentation émanant du groupe ESPACS ne sont données qu'à titre d'information et n'ont qu'une valeur indicative. Les Produits sont fournis conformément aux spécificités détaillées par le fabricant dans ses propres fiches techniques.

2 - Commandes

2.1 Le Client passe sa Commande (ci-après la/les « **Commande(s)** ») conformément aux indications figurant sur le Site.

2.2 Lors de la première Commande, le Client doit s'identifier en créant un identifiant et renseigner les informations demandées.

2.3 Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et déclare expressément les accepter. Cette acceptation sera donnée à chaque commande dès lors que le Client a coché la case prévue à cet effet « **En validant cette commande, j'accepte les conditions générales de vente** ». Cette validation implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité des CGV par le Client. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du groupe ESPACS constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement toute erreur.

2.4 Les CGV applicables sont celles en vigueur sur le Site à la date de validation de la Commande par le Client. Le Client dispose de la faculté de les sauvegarder et/ou les imprimer.

2.5 Les caractéristiques essentielles des Produits sont celles qui figurent sur le Site. Le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de la Commande, des conditions particulières énoncées sur le Site (dénomination, prix, composants, quantité, couleur, particularités du Produit, coût de la prestation associée et limitation de certaines catégories de Produits etc.) et déclare expressément les accepter sans réserve.

2.6 Le groupe ESPACS confirme la prise en compte de la Commande du Client par l'envoi d'un premier courrier électronique automatique reprenant l'ensemble des informations que le Client aura communiqué, notamment les références de Produits commandés, l'indication du prix TTC, les modalités de règlement. Un deuxième courrier électronique confirme l'acceptation du règlement effectué par le Client. Le groupe ESPACS se réserve la possibilité de ne pas confirmer la Commande et, le cas échéant, en informera le Client par courrier électronique. Le défaut de confirmation par le groupe ESPACS ne saurait s'analyser comme valant confirmation et acceptation de la Commande.

2.7 La Commande est ferme pour le Client dès son émission (ci-après le « **Contrat** »). Le Client ne pourra renoncer à sa Commande, ou la modifier sans l'accord écrit du groupe ESPACS. Toute modification de la Commande initiale par le Client, sera considérée comme une modification de l'offre et la Commande n'aura pas à être honorée si le groupe ESPACS ne le souhaite pas.

2.8 Sauf convention contraire, le groupe ESPACS se réserve la possibilité de livrer les Produits avec une tolérance de plus ou moins 5% sur les sections, diamètres, hauteurs, dimensions, poids, volumes, puissance, portée.

3 – Prix

3.1 Les prix s'entendent emballage compris, eu Euros TTC en fonction de la TVA en vigueur au jour de la Commande, frais de port et d'assurance en sus, tels qu'indiqués dans la grille tarifaire apparaissant sur le Site au moment de la sélection du Produit et avant validation définitive de la Commande. Les prix sont calculés sur la base des lois, règlements, usages, impôts, taxes et conditions de transport en vigueur à la date de la conclusion de la vente.

3.2 Les prix sont fixés en euros sauf accord exprès convenu entre le groupe ESPACS et le Client.

3.3 Le groupe ESPACS se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à tout moment, après information préalable des Clients, sous réserve des Commandes en cours. Les prix applicables sont donc ceux en vigueur au jour de la passation de la Commande par le Client.

4 – Livraison – Transport - Réception

4.1 Sauf convention contraire, les Produits vendus par le groupe ESPACS voyagent aux risques du Client, dès le départ des entrepôts du groupe ESPACS et jusqu'au lieu de livraison convenu entre les parties.

4.2 Le Client peut opter, au moment de la passation de la Commande, pour le libre-service de gros (Cash & Carry). Dans ce cas, le Client se déplace au point de vente afin de retirer les Produits commandés. Le Client se charge du transport des Produits.

4.3 La livraison est réputée effectuée soit (i) lors de la mise à disposition des Produits sur le site du Client soit (ii) lors de la mise à disposition dans les entrepôts du groupe ESPACS, conformément à ce qui a été convenu par les parties lors de la Commande. Dans le premier cas et dans l'hypothèse où le personnel en charge de la pose des Produits ne serait pas présent chez le Client au moment de la livraison, le Client réceptionne les Produits au nom et pour le compte du groupe ESPACS.

4.4 Le Client s'engage à prendre en charge les Produits à leur arrivée à l'adresse de livraison, par ses soins ou par toute personne de son choix susceptible de rapporter la preuve de l'identité du Client. Le Client ou toute personne habilitée, devra signer le bon d'émargement sur lequel sera portée toute remarque nécessaire. La signature du bon d'émargement et l'indication du nombre de colis reçus emportent reconnaissance de la livraison.

4.5 En cas de retard, d'avarie des Produits ou de manquants, le Client devra faire les réserves d'usage notamment sur le bordereau de livraison, et les confirmer par écrit au transporteur dans les trois (3) jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie au groupe ESPACS (article L.133-3 du Code de Commerce).

4.6 Sans préjudice des dispositions à prendre par le Client auprès du transporteur, toute réclamation du Client portant sur les vices apparents et/ou sur la non-conformité des Produits par rapport à la Commande, ne pourra être examinée que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours calendaires après la réception du Produit. Passé ce délai, les Produits livrés seront réputés conformes aux termes de la Commande et aucune réclamation portant sur les vices apparents ou sur la conformité des Produits livrés ne saurait être prise en compte par le groupe ESPACS. Il appartient au Client de fournir tous les justificatifs quant à la réalité des vices ou de la non-conformité constatés.

4.7 Une fois le Produit installé conformément aux dispositions du Contrat, les parties signent un procès-verbal actant la réception définitive dudit Produit. Le groupe ESPACS s'engage à lever les éventuelles réserves formulées par le Client qui seraient liées aux Produits ou leur installation.

4.8 Lorsque la remise des Produits au Client n'est pas possible du fait de ce dernier, il devra contacter, grâce à l'avis de passage qui sera laissé sur le lieu de livraison, le transporteur

pour convenir avec lui des modalités de récupération des Produits. Les frais éventuellement engendrés pour un nouveau passage sur le lieu de livraison seront entièrement à la charge du Client.

5 – Délais de livraison

5.1 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils dépendent notamment de l'ordre d'arrivée des Commandes, des possibilités d'approvisionnement et de la disponibilité des transporteurs.

5.2 Les retards ne peuvent justifier, à l'encontre du groupe ESPACS, aucune pénalité ou indemnité (notamment de frais administratifs) ou annulation de Commande par le Client, sauf convention contraire convenue entre les parties.

6 – Reprise des Produits

6.1 Tout retour devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit du groupe ESPACS. Celui-ci sera valable pour une période de trente (30) jours calendaires.

6.2 Les frais et les risques de retour sont à la charge du Client, sauf en cas de faute ou d'anomalie directement imputable au groupe ESPACS. Dans ce dernier cas, le groupe ESPACS procédera au remplacement du Produit. Aucune indemnité ne pourra être demandée de ce chef.

7 – Paiement

7.1 Sous réserve des conditions particulières, stipulés sur le bon de commande ou devis, les Produits sont payables sous un délai maximum de soixante (60) jours nets à compter de la date d'émission de la facture, selon les modalités suivantes :

- **Par carte bancaire** : carte bleue, e-carte bleue, visa, MasterCard, carte American express. Le compte du Client sera débité à l'expédition des Produits. En cas de Produits épuisés ou indisponibles, le Client sera contacté par courriel ou téléphone, aux adresses et numéros préalablement renseignés.

- **Par Paypal**

- **Par virement**

- **Par chèque** à l'ordre de la filiale du groupe ESPACS mentionnée dans la Commande

Aucun règlement anticipé ne donnera lieu à l'octroi d'un escompte.

7.2 Le paiement de la facture doit être net sans compensation ou remise quelconque et le groupe ESPACS ne prendra pas en charge des frais bancaires autres que ceux facturés par sa propre banque.

7.3 Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture, l'application (i) de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage et (ii) d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) Euros.

7.4 En cas de somme non payée à l'échéance comme indiqué à l'article 7.3, le paiement de toutes autres sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible, même si elles font l'objet de traites acceptées.

7.5 Le groupe ESPACS se réserve la possibilité de céder les créances qu'il détient sur le Client à une société d'affacturage de son choix.

7.6 Dans le cas où des clauses de retenue de garantie et de bonne fin de travaux seraient prévues dans la documentation de marché entre le groupe ESPACS et le Client, le Client accepte que cette retenue de garantie et cette garantie de bonne fin de travaux soient remplacées par une caution bancaire apportée par le groupe ESPACS.

Dans la mesure où une caution bancaire aurait été délivrée, mais qu'en raison d'avenants complémentaires, comme de facturation en sus ou régularisation de factures, le montant à cautionner pour libérer toute retenue de garantie ou bonne fin de travaux, ayant évolué en conséquence, il est expressément convenu entre les parties qu'un seuil de 150 €, ce qui correspondrait à un avenant de facturation ou régularisation d'un montant de 3 000 € (5%), est fixé afin de ne pas redélivrer une caution de garantie complémentaire à celle initialement établie. Conséquemment, en dessous de ce seuil, aucune autre caution ne sera établie pour ces avenants et aucune déduction de règlement ne pourra être faite par le client. A défaut, il serait facturé au client une somme forfaitaire de 150 € à titre de frais de mise à jour de caution de garantie.

8 – Réserve de propriété

8.1 Le groupe ESPACS se réserve l'entière propriété des Produits jusqu'à l'encaissement effectif de l'intégralité du prix par le Client en principal et en accessoire. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions d'achat du Client, est réputée non écrite.

8.2 Dans le cas de non-paiement et à moins que le groupe ESPACS ne préfère demander l'exécution pleine et entière de la vente, le groupe ESPACS se réserve le droit de prononcer la résolution de la vente après mise en demeure adressée au Client et de revendiquer les Produits livrés, les frais de retour restant à la charge du Client.

8.3 Il est interdit au Client de disposer des Produits qu'il n'aurait pas intégralement payés pour les revendre ou les transformer.

8.4 En cas de non règlement à échéance et après mise en demeure infructueuse, le client accepte expressément comme condition sine qua non de vente autoriser l'entreprise du Groupe ESPACS à pénétrer dans ses locaux et propriété privée afin de récupérer le matériel et équipement fournis non réglés par un démontage des installations. Cette clause s'opposant à tout tiers avec lequel le client serait co-contractant ou ayant-droit. Cette clause ne remettant nullement en cause les procédures parallèles de mise en recouvrement et demande en dommages et intérêts.

9 – Propriété intellectuelle

Les différentes ventes de Produits n'entraient aucun transfert de droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle relativement aux Produits au profit du Client.

10 - Force majeure

10.1 Dès la survenance d'un cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur), le groupe ESPACS se réserve la possibilité de suspendre, en totalité ou en partie, l'exécution des Commandes, jusqu'à la cessation dudit cas de force majeure.

10.2 Est considéré comme un cas de force majeure au sens des présentes CGV (i) tout événement tel que défini légalement et/ou par la jurisprudence et (ii) l'un des événements suivants : les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche du groupe ESPACS ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, ainsi que le vol et/ou les dégradations des installations, fournitures et matériels, propres à la réalisation de la prestation.

11 – Responsabilité - Garantie

11.1 Le Client bénéficie des garanties accordées par le fabricant des Produits. En cas de non-conformité des Produits au descriptif des fiches techniques du fabricant, la responsabilité de ce dernier devra directement être recherchée par le Client.

11.2 Le groupe ESPACS s'engage à livrer des Produits conformes aux spécifications définies dans le Contrat ainsi qu'à la législation et réglementation en vigueur en France. Il s'engage à remplacer ou à rembourser les Produits défectueux dans les meilleurs délais à compter de la constatation de la défaillance qui lui serait strictement imputable.

11.3 Le groupe ESPACS déclare avoir souscrit une police d'assurance en responsabilité civile professionnelle pour couvrir les risques liés à son activité ainsi qu'une assurance garantie décennale (quand celle-ci est applicable) et à les maintenir pendant toute la durée du Contrat.

11.4 Le groupe ESPACS n'est en aucun cas responsable des dommages indirects et/ou immatériels quels qu'ils soient qui pourraient être causés par les Produits, tels que notamment les frais de main d'œuvre, les pertes d'exploitation, de chiffre d'affaires, de commandes, de clientèles, préjudice d'image, toute réclamation d'une tierce partie etc.

11.5 En tout état de cause, la responsabilité du groupe ESPACS est limitée (i) aux seuls dommages directs causés au Client et imputables exclusivement à un manquement contractuel du groupe ESPACS relativement aux Produits, et (ii) à 100% le montant HT effectivement payé par le Client pour l'achat des Produits concernés et la fourniture de la prestation d'installation desdits Produits.

11.6 A défaut de convention particulière expresse, le Client reste seul responsable de l'usage des Produits fournis par le groupe ESPACS et de leur adéquation à la destination. Le

Client, en tant que professionnel, s'engage à avoir lui-même une assurance couvrant de manière suffisante son activité.

11.7 Toutes informations fournies par le groupe ESPACS, répondant à l'obligation de conseil et de renseignement due par tout distributeur, ne peut jamais le rendre co-concepteur ou co-constructeur de l'ensemble fini dans lequel les Produits sont utilisés.

11.8 Le groupe ESPACS n'est tenu que d'une obligation de moyens en ce qui concerne le fonctionnement et la continuité du Site. Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du service et ne saurait tenir pour responsable le groupe ESPACS pour toute réclamation et/ou procédure faite à son encontre. Il s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure formée contre le groupe ESPACS et qui se rattacherait à son utilisation du service. Le groupe ESPACS se réserve le droit d'apporter à son Site toutes les modifications et améliorations qu'il jugera nécessaires ou utiles et ne sera pas responsable des dommages de toute nature pouvant survenir de ce fait. Par ailleurs, le groupe ESPACS se réserve le droit, sans préavis ni indemnité, d'arrêter temporairement ou définitivement, un service ou l'ensemble des services proposés sur son Site. Le groupe ESPACS ne sera pas responsable des dommages de toute nature pouvant survenir de ce fait.

11.9 Le Site peut contenir des liens hypertextes allant vers d'autres sites internet. Le groupe ESPACS ne prend aucun engagement concernant toute autre site internet auquel le Client pourrait avoir accès via son Site et n'est en aucune façon responsable du contenu, fonctionnement et l'accès à ces sites.

11.10 Toute action du Client qui aurait pour but d'empêcher ou de restreindre un autre client d'utiliser le Site est interdite. Le groupe ESPACS rappelle que le Client ne pourra utiliser le Site qu'à des fins légales. Le groupe ESPACS est en droit de ne pas honorer les Commandes contrevenant à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

12- Location financière

Le Client peut choisir de financer les Produits grâce à une solution de financement proposée par un établissement de crédit ou une société de financement. Le groupe ESPACS ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée dans le cadre des relations entre le Client et l'établissement de crédit ou la société de financement.

13- Traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)

Conformément à l'article L.541-2 et suivants du Code de l'environnement, toute personne qui produit ou détient des DEEE est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination ou la valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.

14- Code de conduite et respect de la législation

14.1 Le groupe ESPACS s'engage à mettre en œuvre des pratiques respectueuses des règles locales et internationales relatives notamment aux droits de l'homme, au travail des enfants et à la lutte contre la corruption.

14.2 Le Client s'engage à respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires lui incombant relatives à l'utilisation ou l'installation des Produits.

15 - Droit applicable et juridiction

15.1 Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français, étant précisé que l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

15.2 Pour toute contestation relative à l'interprétation, la validité, l'exécution et la résiliation des CGV, et à défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Lyon sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

16 – Clause de divisibilité

16.1 Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes serait annulée par une autorité compétente, ladite disposition serait simplement réputée non-écrite, toutes les autres dispositions conservant leur force entre les parties.

16.2 Le groupe ESPACS et son Client négocieraient de bonne foi en vue de rédiger une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui serait annulée.

17- Relation Client

Pour toute question, en formation ou réclamation, le Service Client du groupe ESPACS est la disposition du Client :

- Par téléphone : 04-75-68-88-41
- Par courrier électronique : contact@espacs.fr ou n.fiard@espacs.fr
- Par courrier : 15 avenue, Joseph Chorier, 26330 Châteauneuf-de-Galaure